

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1201 Décisions concernant les Ministères

n° 1201

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 septembre 1962

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1962

Date du numéro

30 septembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

M. Ali Ahmed, manœuvre agricole en service à la palmeraie d'Ambouli est licencié de son emploi à compter du 8 septembre pour le motif suivant Absences injustifiées les 20 août : toute la journée. 23. >» : l'après-midi, 27 5 : l'après-midi, 28 > : toute la journée, 30. > : toute la 'journée. M. Ahmed Djama, manœuvre agricole en service à la palmeraie d'Ambouli, est licencié de son emploi à compter du 8 septembre 1962 pour le motif suivant : Absences injustifiées les 21 août : l'après-midi, 24 > à l'après-midi, 25 y» : l'après-midi

- 28 >» : l'après-midi, 30 » : toute la journée, 31» : toute la journée. Les intéressés auront droit à des indemnités compensatrices correspondant aux jours de congés dont ils n'ont pas bénéficié, à l'exclusion de toute autre indemnité.